



# INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

## PRÉPARATION DES ÉLÈVES À L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020



Tandis que l'année scolaire 2018-2019 touche à sa fin, le Service des transports de Denver Public Schools (DPS) souhaite vous remercier pour cette excellente année à vos côtés. Le Service des transports de DPS est un élément essentiel de la réussite scolaire : il répond aux besoins des parents et permet aux élèves qui bénéficient du transport scolaire d'accéder à l'école au même titre que les autres élèves. Nous vous remercions de lire attentivement les informations et les conseils mis à votre disposition dans cette brochure, afin de vous aider à bien préparer la nouvelle année scolaire.

### Actions requises pour la nouvelle année scolaire

#### Étapes utiles à suivre pour bien préparer votre rentrée

##### ✓ Vérifiez que vos coordonnées sont bien à jour

Il est essentiel que nous ayons l'adresse exacte de chaque élève inscrit à l'école, car le Service des transports est établi sur la base de l'adresse résidentielle des élèves éligibles. Tout changement d'adresse doit être notifié directement au bureau d'accueil de l'école de votre enfant.

##### ✓ Consultez les informations relatives aux cars scolaires sur le Portail parental / site du Service des transports

Pour les élèves qui n'utilisent pas les navettes Success Express, l'itinéraire des cars est mis à la disposition des élèves éligibles sur la page Transport du Portail parental (à partir de fin juillet / début août). Pour les élèves qui utilisent les navettes Success Express, les horaires sont disponibles à l'adresse [transport.dpsk12.org](http://transport.dpsk12.org) (à partir de fin juillet / début août). Nous vous recommandons de vérifier les informations relatives aux cars scolaires à plusieurs reprises avant la rentrée, car elles peuvent faire l'objet de modifications.

##### ✓ Remplissez un formulaire de demande de dérogation en ligne (si nécessaire)

Si le Portail parental ne présente pas d'informations sur les cars scolaires et si votre enfant n'est pas éligible à la navette Success Express, il est possible que votre enfant ne soit pas éligible au transport scolaire. Vous pouvez remplir un formulaire de demande de dérogation en ligne, via le Portail parental. Les demandes exceptionnelles de services de transport pour l'année scolaire 2019-2020 peuvent être soumises du lundi 15 juillet au vendredi 26 juillet. Les décisions seront communiquées avant le vendredi 16 août. Toutes les décisions prises au sujet des demandes de dérogation seront communiquées par e-mail à l'adresse e-mail de l'auteur de la demande.

##### ✓ Renouvelez ou demandez un NOUVEAU +Pass

Toute demande de création ou de renouvellement d'un +Pass doit obligatoirement être effectuée par le bureau scolaire de l'école de l'élève. Le bureau scolaire fournira à l'élève un +Pass temporaire, le temps que sa demande soit traitée et un +Pass permanent émis. Les familles peuvent également obtenir un +Pass en se rendant au département administratif du Service des transports à partir du mois d'août. Horaires : de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00. | Adresse : 2909 W 7th Ave., Denver 80204. **Remarque : les +Pass émis au cours de l'année scolaire 2018-2019 restent valides pour l'année scolaire 2019-2020.**

##### ✓ N'hésitez pas à nous contacter

Vous retrouverez toutes ces informations et plus sur la page [Transportation.dpsk12.org](http://Transportation.dpsk12.org). En cas de questions, vous pouvez nous contacter par e-mail à l'adresse [transportation@dpsk12.org](mailto:transportation@dpsk12.org) ou appeler notre équipe chargée des itinéraires au 720-423-4699 pendant les heures d'ouverture de bureau, du lundi au vendredi.



## Bus Bulletin

RAPPELS POUR L'ANNÉE  
SCOLAIRE 2019-2020

Si votre enfant utilise le transport scolaire, le Service des transports DPS met un bulletin d'alerte à votre disposition afin de vous informer en temps réel des changements de service. En cas de perturbations (urgence, panne ou mauvais temps) entraînant un retard de plus de 10 minutes, la famille de l'élève est informée par SMS, e-mail et / ou message vocal.

Les parents des élèves éligibles au transport sont automatiquement inscrits à la liste de diffusion du bulletin (par message vocal et e-mail), sur la base du numéro de téléphone et de l'adresse e-mail fournis lors de l'inscription de l'élève à l'école. Dans ce but, nous invitons les familles à accéder au Portail parental pour vérifier / mettre à jour leurs coordonnées.



### LE SERVICE DES TRANSPORTS EN LIGNE :

*Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le Service des transports s'est investi dans le développement du site [transportation.dpsk12.org](http://transportation.dpsk12.org), afin de fournir aux familles et aux élèves toutes les informations essentielles sur le transport scolaire. Les familles peuvent nous faire part de leur avis sur nos services. Elles peuvent également déposer une demande auprès du service des objets perdus. Nous vous invitons à visiter régulièrement le site du Service des transports pour en savoir plus sur les services offerts et pour vous tenir au courant de tout changement.*



## Éducation spécialisée et transport scolaire

Information utiles pour bien préparer votre rentrée

Pour les élèves inscrits à un programme d'éducation spécialisée, l'IEP (« Individualized Education Program » ou programme d'enseignement individualisé) est chargé de déterminer les modalités du transport scolaire, le cas échéant. Pour assurer un transport sûr, il est essentiel que le Service des transports reçoive un rapport détaillé et complet des besoins particuliers de votre enfant, fourni par le Bureau de l'égalité des chances scolaires. Un formulaire d'information pour le transport scolaire doit être transmis avant la date de démarrage du service. Conformément à la loi FERPA (« Family Education Rights and Privacy Act », relative au droit à l'éducation de la famille et à la protection des données confidentielles), toutes les informations personnelles des élèves sont strictement confidentielles.

### À propos du processus

Les familles des élèves ayant des besoins particuliers et à qui l'IEP a accordé droit au transport scolaire sont tenues de prendre contact avec l'enseignant spécialisé de l'enfant pour déclencher le processus. Un formulaire en ligne 1066 doit être rempli et soumis au Bureau de l'égalité des chances scolaires DPS (SE&O) par l'enseignant de l'élève ou le représentant de l'école. Une fois le formulaire reçu, le partenaire de soutien du SE&O organisera directement les modalités du transport scolaire avec le Service des transports DPS.

### ⌚ Délai de traitement des demandes pour le transport scolaire

Une fois que le partenaire de soutien du SE&O a soumis la demande au Service des transports, le traitement de la demande peut prendre jusqu'à 10 jours ouvrables. Ce délai peut être plus long si l'adresse et les coordonnées du demandeur ne sont pas à jour. Pour éviter tout retard dans l'organisation du transport scolaire à la rentrée, les familles des élèves ayant des besoins particuliers recevront des rappels au cours de l'été, les invitant à vérifier que leurs coordonnées sont à jour.

### ✉ Personnes à contacter en cas de questions

Toute question portant sur l'accès ou le renouvellement du droit au transport scolaire spécialisé doit être adressée par l'enseignant spécialisé de votre enfant au partenaire de soutien SE&O. Les familles sont uniquement tenues de contacter directement le Service des transports en cas de commentaires au sujet d'un conducteur ([transportation@dpsk12.org](mailto:transportation@dpsk12.org)) ou pour signaler une absence.

### Pour signaler qu'un élève est absent :

- Si l'élève utilise un bus jaune : contactez le 720-423-4624 (liaison radio DPS)
- Si l'élève utilise un bus de l'American Logistics Company : contactez le 855-292-4364, option 1

Vous trouverez de plus amples informations sur ce processus à l'adresse : [transportation.dpsk12.org/eligibility-and-routing/special-education-services/](http://transportation.dpsk12.org/eligibility-and-routing/special-education-services/).